

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, 21 novembre 2022

### Etat des eaux

### Des progrès avec 51 % des rivières en bon état dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse publie son nouveau rapport sur l'état des eaux qui s'appuie sur 5,5 millions d'analyses de surveillance annuelle des cours d'eau, nappes et plans d'eau des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. Près de la moitié des cours d'eau sont en bon état écologique et 90 % des nappes souterraines affichent un bon état chimique. Avec le changement climatique, la préservation et la reconquête du bon état des eaux sont essentielles pour permettre aux milieux aquatiques de continuer à fournir des services durables aux activités humaines, et de se régénérer plus vite après des épisodes de sécheresses ou d'inondations. Mi-septembre, les milieux aquatiques, premières victimes de la sécheresse, étaient encore fragilisés et une très forte proportion de cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée présentaient toujours des assecs dont 40 % des cours d'eau en PACA et en Auvergne-Rhône-Alpes. En Corse, la situation estivale a été critique avec des débits exceptionnellement faibles sur la majorité des bassins versants.

Dans les bassins de Rhône-Méditerranée et de Corse, la qualité des eaux s'est améliorée grâce à la **baisse notable des pollutions organiques**. Les concentrations en ammonium ont été divisées par 20 en 30 ans, après la construction de stations d'épuration plus performantes. Les développements d'algues qui étouffent la vie dans les rivières ont quasiment disparu grâce à l'interdiction des phosphates dans les détergents ménagers. Toutefois, la situation climatique de l'été 2022 a eu pour conséquence le réchauffement des eaux et la baisse des débits, engendrant une réaugmentation des concentrations en nutriments.

Concernant **les micropolluants**, le niveau de concentration en métaux dans les rivières a été divisé par 6 en 15 ans. C'est le résultat notamment d'opérations collectives mobilisant les collectivités et le tissu industriel, afin de mieux traiter les eaux usées avant leur rejet.

Cette amélioration de la qualité physicochimique de l'eau est bénéfique pour la faune et la flore aquatique des rivières. 71% des stations de surveillance des rivières des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse indiquent un paramètre « diatomées » (algues sensibles aux pollutions) en bon état. La présence d'invertébrés, indispensables au bon équilibre de la rivière, montre également une bonne qualité biologique de l'eau, même si les conditions météorologiques font fluctuer les analyses.

Mais malgré cette nette amélioration de la qualité des eaux, **plus de 70 % des cours d'eau des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse sont concernés par des pressions dues aux activités humaines** qui menacent l'atteinte du bon état écologique des eaux à l'horizon 2027 comme l'exige la directive cadre européenne sur l'eau, et qui pourraient entraîner une dégradation de la situation si rien n'est fait, a fortiori sous l'effet du changement climatique. La situation climatique de cette année 2022 souligne l'importance de renforcer encore l'effort pour le bon état des eaux.

- **Substances émergentes PFAS et pesticides sous haute surveillance**

L'analyse des micropolluants organiques dans les eaux a commencé au début des années 1990. Depuis, les progrès considérables accomplis par les laboratoires permettent de déceler de nouvelles contaminations.

### **Plus de 50% des substances toxiques dans les rivières sont des pesticides**

En 2021, sur les 1037 paramètres analysés dans les cours d'eau des bassins de Rhône-Méditerranée et de Corse, plus de 500 substances toxiques ont été détectées, dont les pesticides, qui représentent plus de la moitié des substances identifiées, le **glyphosate et son métabolite l'AMPA** arrivant en tête. Avec plus de 1300 tonnes vendues sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse en 2020, le glyphosate est le numéro 1 des ventes de produits phytosanitaires.

**Concernant les eaux souterraines, 90 % des nappes sont en bon état chimique** mais les pesticides peuvent constituer une menace pour l'alimentation en eau potable. Aujourd'hui, près de 20 ans après leur interdiction, les triazines et leurs produits de dégradation sont encore présents dans certaines eaux souterraines, parfois à des concentrations supérieures aux normes exigées pour l'alimentation en eau potable. Le renouvellement des eaux souterraines étant un processus long, ces substances vont encore dégrader la ressource durant de nombreuses années. Pour pallier l'interdiction des triazines dans les traitements herbicides, les agriculteurs les ont majoritairement remplacées par une autre substance, le **S-métolachlore**, dont les produits de dégradation se retrouvent très fréquemment dans les eaux.

Seules les zones montagneuses du bassin (Jura, Alpes, Massif Central, Pyrénées, Corse), dont l'agriculture intensive est absente, sont épargnées par ce type de contamination.

Parmi les autres micropolluants organiques régulièrement présents dans les cours d'eau (hors pesticides), on retrouve des substances utilisées comme plastifiants (revêtements de sols, emballages alimentaires...), mais aussi dans la fabrication d'insecticides ou pour la fabrication de produits détergents : par exemple, le bisphénol A, reconnu comme perturbateur endocrinien, désormais interdit d'usage en France dans tous les contenants alimentaires ou le formaldéhyde, classé par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) comme « substance cancérigène avérée pour l'homme ».

### **Des substances pharmaceutiques dans les rivières**

Depuis 2015, l'agence de l'eau suit près de 200 polluants « d'intérêt émergent dans le milieu ». Il s'agit de substances pharmaceutiques, de stéroïdes, d'hormones, de stimulants, de cosmétiques, qui n'étaient pas suivies précédemment, mais dont les effets sur la vie aquatique peuvent être négatifs. Parmi ces substances, **plus de 130 sont présentes dans les cours d'eau des bassins de Rhône-Méditerranée et de Corse**, rejetées principalement dans les excréta (urine, fèces) des humains et des animaux domestiques et dont le traitement dans les stations d'épuration n'est souvent que partiellement efficace.

### **Les PFAS, omniprésents dans l'environnement**

La famille des per- et polyfluoroalkylés (PFAS) regroupe près de 5 000 substances chimiques produites par l'homme depuis les années 40. Même si l'usage des substances les plus connues est désormais restreint par la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, d'autres substances de la même famille les ont remplacés. Leurs propriétés physico-chimiques (surfactantes, résistantes aux chaleurs intenses ou aux acides, à l'eau et aux graisses...) expliquent leur présence dans un grand nombre de produits de consommation courante et applications industrielles. Ils sont utilisés dans les textiles, les emballages alimentaires, les cosmétiques, les poêles anti-adhésives, les mousses anti-incendie, les imperméabilisants, les cires à parquet, les vernis et peintures...

Leur très large utilisation, combinée à leur faible dégradation, rend ces substances omniprésentes dans l'environnement, notamment dans les cours d'eau, avec un risque de perturbation de la vie aquatique.

Dans les cours d'eau, les plus fortes concentrations en PFAS sont situées sur le Rhône, de l'aval de Lyon jusqu'à la Méditerranée. Très peu biodégradables, on les retrouve également à l'aval des rejets de grosses

agglomérations, en l'absence de traitement de ces substances par les stations d'épuration, notamment en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les eaux souterraines peuvent être elles aussi contaminées. La surveillance, effective depuis 2017, montre que les aquifères alluviaux sont les plus touchés (66 %), et dans une moindre mesure les aquifères karstiques (17 %). Les plaines de l'Est lyonnais et de Mauguio-Lunel sont les plus impactées, là où sont situés les aéroports de Lyon Saint-Exupéry et Montpellier Méditerranée, sur lesquels sont effectués de nombreux entraînements utilisant des mousses anti-incendie à base de PFAS.

Les effets du changement climatique, en réduisant notamment le débit des cours d'eau en période estivale et donc la dilution des pollutions, rendent les milieux aquatiques d'autant plus sensibles à toutes ces pollutions. Réduire les prélèvements d'eau et favoriser la circulation de l'eau dans les sols et les rivières sont donc des conditions indispensables pour retrouver des milieux en bon état.

- **Prélèvement excessif, morphologie dégradée, cloisonnement des rivières : encore des défis à relever**

Aux événements climatiques qui peuvent, comme cet été 2022, réduire les débits des cours d'eau, s'ajoutent les modifications du régime hydrologique liées aux activités humaines. Ainsi, **31 % des rivières sont perturbées par des prélèvements d'eau excessifs.**

Les faibles débits des rivières font grimper la température de l'eau, réduisent la dilution des polluants et modifient la forme des cours d'eau, la vitesse de courant et la profondeur d'eau, ce qui fragilise les communautés aquatiques et, dans les cas les plus graves, peut occasionner la disparition d'espèces. La capacité de résistance des milieux aquatiques, en particulier aux pollutions, peut ainsi être fortement mise à mal par une baisse durable des débits des cours d'eau.

Il est toutefois possible d'agir pour limiter les impacts du changement climatique. Préserver et restaurer les zones humides, désimpermeabiliser les sols et économiser l'eau sont 3 leviers pour retenir l'eau dans les territoires. En 2021, dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, 20,5 millions de m<sup>3</sup> d'eau ont été nouvellement économisés, 61,2 hectares de sols désimpermeabilisés et 2131 hectares de zones humides restaurés ou préservés.

**La morphologie des rivières est artificialisée pour 55 % d'entre elles.** Ces altérations dues aux recalibrages, endiguements des cours d'eau, au bétonnage, à l'enrochement des berges ou au déboisement des rives modifient et détruisent les habitats nécessaires aux espèces aquatiques. L'enjeu, aujourd'hui, est de redonner un fonctionnement naturel aux rivières, leur laisser de l'espace, ralentir les écoulements, actions qui sont autant d'atouts pour réduire également les risques liés aux crues. En 2021, plus de 60 km de rivières ont été restaurés.

**Quant au cloisonnement des milieux aquatiques** par les seuils et barrages, il porte atteinte à la circulation des poissons et au transport des sédiments. **40 % des rivières sont victimes de ces aménagements.** Le rétablissement de la continuité écologique est une priorité pour atteindre le bon état des eaux. En 2021, l'agence de l'eau a financé des travaux sur **72 ouvrages rendus franchissables par les poissons et les sédiments.**

## LE BON ETAT ?

Pour les eaux superficielles ou souterraines, il garantit une vie animale et végétale riche et variée, ainsi qu'une eau disponible en quantité et qualité suffisante afin de maintenir les fonctions vitales utiles à l'homme et à la biodiversité. Les résultats des 5,5 millions d'analyses réalisées chaque année pour évaluer l'état des milieux aquatiques permettent de mieux orienter les mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de bon état des eaux fixés par la directive cadre européenne sur l'eau à l'échéance 2027.



➤ [Téléchargez le rapport 2022 sur l'état des eaux](#)

**A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** - [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr) | [www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr)



L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

#### CONTACTS PRESSE

**Agence de l'eau** / Valérie Santini / 06 33 03 76 24 / [valerie.santini@eaurmc.fr](mailto:valerie.santini@eaurmc.fr)

**Agence Plus2sens** / Laurence Nicolas / 06 64 50 59 50 / [laurence@plus2sens.com](mailto:laurence@plus2sens.com) & Quentin Pechoux- 06 65 48 67 77 / [quentin@plus2sens.com](mailto:quentin@plus2sens.com)